



Contrôle de la route a la sortie du péage

Par **bouiss28**, le **03/10/2013** à **20:43**

Bonjour,

Je me suis fait contrôler à la sortie d'un péage. Le gendarme me demande les papiers, je les lui fournis. Ensuite, il me demande si j'ai consommé de l'alcool ? je répond non. Il m'emmène donc au poste de contrôle et me dit qu'il va me faire le test d'alcoolémie et celui de stupéfiant. Les 2 sont négatifs. Mais le problème est que je lui ai avoué d'avoir consommé la moitié d'un joint la veille, chose que n'aurai pas due faire. Après hésitation, il décide de me garder pour me faire un rappel à la loi. J'ai donc été auditionné pendant 3 h.

Ma question : qu'est-ce que je risque après ce genre de contrôle sachant qu'il y a 2 ans, je me suis fait arrêter pour consommation ?

Merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **03/10/2013** à **23:19**

Bonjour,

Vos tests se sont révélés négatifs donc vous ne risquez rien. Le rappel à la loi vous serait plutôt salutaire car si le test stupéfiant avait été positif, vous auriez été en état de récidive légale.

Voir le post-it : conduite sous alcool ou stupéfiants.

Par **bouiss28**, le **03/10/2013** à **23:38**

Merci de m'avoir répondu c'est vraiment inquiétant leurs conneries. Sa me prouve que le faite d'avoir états honnête sa paye pas toujours.

Merci encore bonne soirée

Par **Lag0**, le **04/10/2013** à **07:55**

[citation]Sa me prouve que le faite d'avoir états honnête sa paye pas toujours. [/citation]

Bonjour,

Vous avez une drôle de notion de l'honnêteté !

Je vous rappelle que la consommation de stupéfiant est puni d'un an de prison et 3750€ d'amende (Code de la santé publique - Article L3421-1).

Par **bouiss28**, le **04/10/2013** à **18:48**

Bonjour

Excusez moi mais je lui ai dit la vérité. Si ce n'est pas être honnête ça, je ne vois pas quel notion vous avez de l'honnêteté ? Je sais que je n'aurai pas dû fumer la veille, ça n'st pas très honnête de ma part, je le reconnais, j'étais énervé. Mais dans tous ça, ce que je veux comprendre c'est pourquoi me faire une audition alors que le test est négatif ?

Merci.

Ps: je ne cherche pas à vous contrarier, LagO.

Par **Tisuisse**, le **04/10/2013** à **22:34**

L'audition avait peut-être pour but de savoir qui est votre fournisseur et ainsi tenter de remonter la filière.

Vous aviez fumé la veille, vous avez eu de la chance que votre test soit négatif. L'honnêteté commence par ne pas faire de chose illégale. Les gendarmes ou les policiers font leur boulot, en fonction des ordres qu'ils reçoivent de leur hiérarchie ainsi que du Préfet et du Procureur, c'est d'ailleurs ce pour quoi ils sont payés.

Par **bouiss28**, le **05/10/2013** à **13:22**

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais à mon avis si le test salivaire était négatif c'est vraiment parce que j'ai fumé la moitié du joint et vu que j'ai arrêté y'a 1 an et demi ça ne c'est pas imprégné dans ma salive. J'ai été trop bête, plus jamais je recommencerai.

Merci beaucoup.